

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0023576.2023.004			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom GRUSEZEZACK Katia Adresse 60 rue de goeulzin 59169 Férin Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 12 octobre 2023 02:58:20 +0200 CEST Lieu L'Isle-Jourdain (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 20/09/2023 au 31/03/2025		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Café: Café Brazil Camocim - 15422	Biologique
	Café: Café Mexico Finca "El Flamingo" - 16382	Biologique
	Café: Café Peru Tunki - 15122	Biologique
	Café: Café expresso - 12382	Biologique
	Café: Café mont everest - 15204	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Tisane Chai Chocolat	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Tisane gingembre aronia	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Tisane winter orange cannelle	Biologique
	Thé / maté: Cafés, Thés, Infusions	Biologique
	Thé / maté: Grüner Tee Japan k.b.A - Matcha Genmaicha - 21007	Biologique
	Thé / maté: Halbfermentierter Tee Nordindien k.b.a - Oolog Liza Hill s.f - 21345	Biologique
	Thé / maté: Honeybush pure - 22818	Biologique
	Thé / maté: Mélange d'épice Chai	Biologique
	Thé / maté: Mélange de thé Pause Relaxation-22703	Biologique
	Thé / maté: Mélange de thé Rooibos - Citron Limette Tonka aromatisée - 21362	Biologique
	Thé / maté: Mélange de thé noir - 21425	Biologique
	Thé / maté: Rooibos - Orange/coconuts - 21382	Biologique
	Thé / maté: Rooibos - vert Bio -22884	Biologique
Thé / maté: Rooibos chanvre	Biologique	
Thé / maté: Thé blanc Népal - SHANGRI-LA - 22776	Biologique	
Thé / maté: Thé blanc de Chine - Cui Min (Spring) Qingshan - 22104	Biologique	
Thé / maté: Thé noir Darjeeling - FTGFOP1 Marybong f:f - 22366	Biologique	
Thé / maté: Thé noir Népal - Jun Chiyabari (handrolled) - 22298	Biologique	
Thé / maté: Thé noir Thaïlande - Hong Cha - 21098	Biologique	
Thé / maté: Thé noir Yunnan Impérial 22359	Biologique	
Thé / maté: Thé noir de chine - Special Golden Black Tea - 22373	Biologique	
Thé / maté: Thé noir de chine - Yunnan Pu- Erh - 22348	Biologique	
Thé / maté: Thé noir pu erh linette menthe - 21475	Biologique	
Thé / maté: Thé semi-fermenté Dragon Muscat 21566	Biologique	
Thé / maté: Thé semi-fermenté de chine - 22987	Biologique	
Thé / maté: Thé vert Népal - SFTGFOP1 Guranse Emerald Green - 22838	Biologique	
Thé / maté: Thé vert du Japon - Bancha - 22382	Biologique	
Thé / maté: Thé vert du japon - Genmaicha	Biologique	
Thé / maté: Thé vert en poudre du japon - 21394	Biologique	
Thé / maté: Thé vert et menthe - 21309	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations
	Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf	Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.

DÉLIVRÉ